

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 995 409 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice de (3 337) DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Capital Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au cours de l'exercice 2016, l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à un taux se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2016.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2016*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		767 782	1 068 228
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	767 782	1 068 228
b- Obligations et valeurs assimilées		-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités		233 711	229 472
a- Placements monétaires	4.3	191 897	-
b- Disponibilités		41 814	229 472
AC3- Créances d'exploitation	4.5	8	8
TOTAL ACTIF		1 001 501	1 297 708
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	4 021	4 545
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	2 071	810
TOTAL PASSIF		6 092	5 355
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	964 640	1 250 508
CP2- Sommes Capitalisables		30 769	41 845
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		34 106	37 458
b - Sommes capitalisables de l'exercice		(3 337)	4 387
ACTIF NET		995 409	1 292 353
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 001 501	1 297 708

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2015</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	26 304	48 733
a. Dividendes		26 304	48 733
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	2 273	5 052
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		28 577	53 785
CH1- Charges de gestion des placements	4.9	(26 034)	(41 625)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 543	12 160
CH2- Autres charges	4.10	(6 200)	(5 243)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 657)	6 917
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		320	(2 530)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		(3 337)	4 387
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(320)	2 530
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		136 974	(272 898)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(157 413)	(15 825)
Frais de négociation de titres		(24 324)	(11 846)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(48 420)	(293 652)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2015</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(48 420)	(293 652)
a- Résultat d'exploitation	(3 657)	6 917
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	136 974	(272 898)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(157 413)	(15 825)
d- Frais de négociation de titres	(24 324)	(11 846)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(248 524)	(392 129)
a / Souscriptions	321 057	221 880
Capital	313 891	237 985
Régularisation des sommes non distribuables	(2 500)	(22 764)
Régularisation des sommes capitalisables	9 666	6 659
b / Rachats	(569 581)	(614 009)
Capital	(544 752)	(660 034)
Régularisation des sommes non distribuables	(7 745)	65 650
Régularisation des sommes capitalisables	(17 084)	(19 671)
Droits de sortie	-	46
VARIATION DE L'ACTIF NET	(296 944)	(685 781)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 292 353	1 978 134
en fin de l'exercice	995 409	1 292 353
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	9 398	12 028
en fin de l'exercice	7 663	9 398
VALEUR LIQUIDATIVE	129,898	137,513
TAUX DE RENDEMENT	-5,54%	-16,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2016

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-16 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-16 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/12/2016 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à 767 782 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Titres OPCVM				
SICAV AXIS TRESORERIE	200	21 389	21 455	2,14%
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	10	22 172	21 971	2,19%
Total titres OPCVM	210	43 561	43 426	4,34%(*)
Cote continu				
ARTES	1 000	7 540	7 909	0,79%
ASSAD	700	4 326	4 260	0,43%
ATTIJARI BANK	1 300	35 491	35 122	3,51%
BH	1 200	22 574	21 718	2,17%
BIAT	1 030	89 830	91 269	9,11%
BNA	2 530	23 061	22 773	2,27%

BT	10 035	81 243	78 413	7,83%
CARTHAGE CEMENT	10 607	25 165	21 723	2,17%
CEREALIS	15 689	71 457	80 500	8,04%
CITY CARS	800	12 400	12 488	1,25%
DELICE	1 300	19 734	20 166	2,01%
EUROCYCLES	657	28 130	26 873	2,68%
HEXABYTE	11	62	47	0,00%
LANDOR	267	2 141	2 537	0,25%
NBL	2300	15 560	15 610	1,56%
OFFICE PLAST	1000	3 059	3 073	0,31%
SAH	1400	18 200	18 981	1,90%
SERVICOM	423	3 502	4 177	0,42%
SFBT	4100	81 875	77 822	7,77%
SIMPAR	520	22 732	22 950	2,29%
SOMOCER	3800	5 721	5 613	0,56%
SOTETEL	6146	18 353	15 377	1,54%
SOTIPAPIER	1900	7 668	7 794	0,78%
SOTRAPIL	52	487	457	0,05%
SOTUVER	8982	35 292	33 808	3,38%
TELNET	3000	10 676	10 632	1,06%
TPR	2445	9 568	6 919	0,69%
TUNIS RE	1000	8 175	8 396	0,84%
UADH	3600	14 868	17 748	1,77%
UIB	661	11 929	12 095	1,21%
UNIMED	1000	10 293	10 156	1,01%
Total cote continu	89 455	701 112	697 406	69,65%

Cote fixing

BTE ADP	1 029	19 522	15 950	1,59%
SPDIT	960	9 605	8 620	0,86%
STIP	851	1 345	1 650	0,16%
Total cote fixing	2 840	30 472	26 220	2,61%

Droits

OFFICE PLAST DA 2016	851	765	730	0,07%
Total droits	851	765	730	0,07%

Total titres cotés et droits	93 146	732 349	724 356	72,33%
Total	93 356	775 910	767 782	76,66%

(*) ce taux est de 4,36% par rapport à l'actif net.

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2015	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2016
Titres OPCVM						
SICAV AXIS TRESORERIE	63 538	32 939	75 824	75 089	736	21 389
FCP AXIS AAA	0	5 054	5 062	5 054	7	0
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0	22 172	0	0	0	22 172
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	0	15 431	14 400	15 431	-1 031	0
Total titres OPCVM	63 538	75 597	95 286	95 574	-288	43 561

Cote continu

ADWYA	0	89 530	81 272	89 530	-8 258	0
ARTES	0	26 695	20 310	19 155	1 155	7 540
ASSAD	21 341	18 266	37 476	35 281	2 196	4 326
ATB	15 770	4 980	20 883	20 750	133	0
ATL	41 337	0	42 190	41 337	853	0
ATTIJARI BANK	3 772	169 602	142 688	137 883	4 805	35 491
BH	0	140 764	121 894	118 189	3 705	22 574
BIAT	0	191 244	103 776	101 414	2 362	89 830
BNA	104 994	70 517	123 857	152 450	-28 593	23 061
BT	0	137 631	57 338	56 388	950	81 243
BTE ADP	7 984	65 878	50 433	54 340	-3 907	19 522
CARTHAGE CEMENT	0	235 771	217 129	210 606	6 524	25 165
CELLCOM	0	35 140	23 458	35 140	-11 683	0
CEREALIS	108 103	127 844	131 258	164 490	-33 232	71 457
CITY CARS	58 190	12 400	71 678	58 190	13 488	12 400
DELICE	0	111 135	88 386	91 401	-3 015	19 734
EUROCYCLES	115 807	258 767	384 617	346 444	38 173	28 130
HANNIBAL LEASE	0	29 200	31 091	29 200	1 891	0
HEXABYTE	0	8 506	6 537	8 443	-1 907	62
LANDOR	0	11 020	10 453	8 879	1 574	2 141
NBL	61 346	31 461	79 069	77 248	1 821	15 560
OFFICE PLAST	0	9 155	6 068	6 096	-28	3 059
OTH	0	12 718	13 225	12 718	507	0
PGH	0	14 558	15 662	14 558	1 104	0
SAH	0	106 557	90 232	88 357	1 876	18 200
SERVICOM	0	41 400	35 656	37 898	-2 241	3 502
SFBT	0	281 451	198 056	199 576	-1 521	81 875
SIAME	0	58 184	49 378	58 184	-8 806	0
SIMPAR	0	22 732	0	0	0	22 732
SITS	0	78 942	68 468	78 942	-10 473	0
SOMOCER	9 750	100 930	95 943	104 959	-9 016	5 721
SOPAT	0	27 761	29 295	27 761	1 535	0
SOTETEL	0	125 325	95 570	106 971	-11 401	18 353
SOTIPAPIER	133 328	27 263	137 595	152 922	-15 328	7 668
SOTRAPIL	0	2 363	1 822	1 876	-54	487
SOTUVER	54 579	215 705	212 664	234 992	-22 328	35 292
STAR	0	90 232	91 591	90 232	1 359	0
TELNET	119 420	90 893	163 098	199 638	-36 540	10 676
TGH	89 780	0	89 864	89 780	84	0
TPR	83 109	3 854	56 122	77 395	-21 273	9 568
TUNIS RE	0	16 350	8 400	8 175	225	8 175
TUNISAIR	64 907	35 378	84 641	100 284	-15 643	0
UADH	0	14 868	0	0	0	14 868
UIB	0	15 340	3 270	3 411	-141	11 929
UNIMED	0	11 414	1 302	1 121	181	10 293
Total cote continu	1 093 517	3 179 721	3 393 713	3 552 602	-158 889	720 635

Cote fixing

MAGASIN GENERAL	56 276	62 349	120 389	118 625	1 764	0
SPDIT	0	9 605	0	0	0	9 605
STIP	0	1 345	0	0	0	1 345
Total cote fixing	56 276	73 298	120 389	118 625	1 764	10 950

Droits

OFFICE PLAST DA 2016	0	765	0	0	0	765
Total droits	0	765	0	0	0	765

Total titres cotés et droits	1 149 793	3 253 784	3 514 102	3 671 227	-157 125	732 350
Total	1 213 331	3 329 381	3 609 388	3 766 801	-157 413	775 910

4.2- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus des actions	26 304	48 733
Revenus des BTA	-	-
Total	26 304	48 733

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 191 897 DT et correspond à des placements sous forme de bons de trésor à court terme qui se détaillent comme suit:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Bons de trésor			
BTC_52 SEMAINES_07112017_4.76%	190 985	191 897	19,16%
Total	190 985	191 897	19,16%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2016 à 2 273 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus des BTC	912	-
Revenus des autres placements	-	-
Revenus compte courant rémunéré	1 361	5 052
Total	2 273	5 052

4.5- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 DT au 31-12-2016 et au 31-12-2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Autres débiteurs	8	8
Total	8	8

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AAD au gestionnaire Axis CAPITAL Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 4 021 DT au 31-12-2016 contre 4 545 DT au 31-12-2015.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gestionnaire	1 734	2 258
Dépositaire	2 287	2 287
Total	4 021	4 545

4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 2 071 DT au 31-12-2016 contre 810 DT au 31-12-2015.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Commissaire aux comptes	2 213	728
Publications*	(218)	(19)
CMF	76	101
Total	2 071	810

*Le solde du compte publication correspond au différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges décaissées réellement.

4.8- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (296 944) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(285 869)
Variation de la part Revenu	(11 075)
Variation de l'Actif Net	(296 944)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2016

Montant:	1 250 508
Nombre de titres :	9 398
Nombre de porteurs de parts :	23

Souscriptions réalisées

Montant:	313 891
Nombre de titres émis :	2 359
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	544 752
Nombre de titres rachetés :	4 094
Nombre de porteurs de parts sortants :	5

Capital au 31-12-2016

Montant:	1 019 647(*)
Nombre de titres :	7 663
Nombre de porteurs de parts :	19

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 019 647
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	136 974
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(157 413)
Régularisation des SND	(10 244)
Frais de négociation de titres	(24 324)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2016	964 640

4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE. Le total de ces charges s'élève en 2016 à 26 034 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération du Dépositaire	5 900	5 841
Rémunération du Gestionnaire	20 134	35 784
Total	26 034	41 625

4.10- Autres charges

Ce poste s'élève en 2016 à 6 200 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération CAC	4 613	3 164
Redevance CMF	973	1 729
Publicité et publications	201	196
Frais divers bancaires	405	147
Charges diverses	8	7
Total	6 200	5 243

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,729	5,723	5,425	7,177	5,063
Charges de gestion des placements	-3,398	-4,429	-3,457	-5,807	-7,717
Revenu net des placements	0,331	1,294	1,968	1,370	-2,654
Autres charges	-0,810	-0,558	-0,170	-0,527	-0,440
Résultat d'exploitation	-0,479	0,736	1,798	0,843	-3,094
Régularisation du résultat d'exploitation	0,042	-0,269	-0,095	0,421	0,655
Sommes capitalisables de l'exercice	-0,437	0,467	1,703	1,264	-2,439
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	17,875	-29,038	13,003	-7,178	-16,122
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-20,542	-1,684	-0,041	-14,971	24,729
Frais de négociation de titres	-3,174	-1,260	-0,450	-1,603	-0,658
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-5,841	-31,982	12,512	-23,752	7,949
Résultat net de l'exercice	-6,320	-31,246	14,310	-22,909	4,856

Droits d'entrée et de sortie	0	0,005	0	0,158	0,165
Résultat non distribuable de l'exercice	-5,841	-31,977	12,512	-23,594	8,114
Régularisation du résultat non distribuable	-1,337	4,563	0,566	6,995	-2,666
Sommes non distribuable de l'exercice	-7,178	-27,414	13,078	-16,599	5,449
Distribution de dividende	0	0	0	0	0
Valeur Liquidative	129,898	137,513	164,460	149,679	165,014

Ratios de gestion des placements	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,68%	2,41%	2,25%	2,25%	3,50%
Autres charges / actif net moyen	0,64%	0,30%	0,11%	0,20%	0,20%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	-0,38%	0,40%	1,17%	0,33%	1,40%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société AXIS CAPITAL GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20%TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération d'AXIS CAPITAL GESTION au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2016 s'élève à 20 134 DT TTC. La rémunération variable est nulle.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 24 324 dinars au titre de l'exercice 2016.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2016 s'élève à 5 900 DT TTC (Minimum de 5 000 DT par an selon la convention).